

PAT de la communauté de communes du Sud de mayotte

Emergence du Projet Alimentaire Territorial Sud de Mayotte

Date de la dernière actualisation : 06/05/2024



- › Lauréat de l'appel projet national du PNA en : 2024
- › PAT labellisé par le MAA : Labellisation Niveau 1
- › Date de labellisation : 2024

Territoire

Caractéristiques et enjeux du territoire

Mayotte

Mayotte

Le territoire de la CCSud s'étend sur une superficie d'environ 96 km² rassemblant au moins 31 000 habitants (INSE 2017). D'après le recensement agricole de 2020, 1076 exploitations agricoles se déploient sur 1406 ha de surface agricole avec 1.3 ha/exploitation en moyenne. De ces exploitations recensées, 81 % sont des micro exploitations. Plus de la moitié des chefs d'exploitation sont des femmes (57%) et 38 % des exploitants ont plus de 60 ans. La plupart des surfaces cultivées sont des polycultures à dominante banane ou manioc avec des arbres fruitiers. Comme sur l'ensemble du département de Mayotte, des problèmes structurels persistent: difficultés d'accès au foncier agricole (insécurité juridique du foncier et nature du foncier agricole), peu d'infrastructures et d'aménagements ruraux (pistes, eau, électricité), absence d'outils structurants de commercialisation et de transformation. A ces facteurs s'ajoute un faible équipement des exploitations, la plupart sont manuelles, et un accompagnement technique peu développé. L'agriculture mahoraise est souvent qualifiée de vivrière et traditionnelle, elle associe une diversité de cultures et d'ateliers conduits sur de petites surfaces et régulièrement sans intrant. Elle est cependant peu connue/ reconnue et peine à s'organiser pour répondre convenablement aux obligations réglementaires et à la demande croissante des consommateurs. Le secteur agricole local reste en partie caractérisé par le non marchand : l'autoconsommation des productions est importante. La vente informelle est très répandue, impliquant de fait un manque de traçabilité des produits et la difficulté à mettre en place des signes d'identification de la qualité

et de l'origine. Au Sud, la vente des produits agricoles en circuit de proximité est fréquente, la vente directe est développée. Le recensement 2020 indique que le mode de commercialisation au sud est orienté dans la vente "en tournée" et plusieurs points de vente en organisation type "marché" quotidien ou hebdomadaire s'implantent depuis quelques années. Sur ces marchés, les produits vendus sont issus du territoire Sud mais pas seulement. Ainsi, un défi majeur consiste à accompagner les acteurs du système alimentaire à leur professionnalisation et à la formalisation de leur activité. Plus généralement, la structuration des filières doit permettre de mieux organiser les espaces d'interaction entre l'offre et la demande locale.

Les agriculteurs et les collectivités locales partagent par ailleurs des visions communes notamment sur la nécessité d'encourager les pratiques agro-écologique, l'approvisionnement local et l'amélioration des revenus de l'agriculture.

L'alimentation est le premier poste de dépense des ménages mahorais, elle représente 24% des dépenses pour les consommations (INSEE, 2018). En 2019, 47 % des habitants étaient en situation d'insécurité alimentaire, c'est-à-dire dans " l'impossibilité ou la peur de ne pas avoir accès à tout moment à une alimentation suffisante, saine et nutritive" (La nutrition santé à Mayotte, ORS Mayotte, 2023). En termes de comportements alimentaires, 79 % des personnes interrogées déclarent ne consommer aucun fruits et légumes par jour en 2019 et 20% des 10-12 ans affirment prendre 1 seul repas régulier par jour ce qui a des conséquences sur leur concentration quotidienne. Les cas de surcharge pondérale et d'obésité sont nombreux. Ils côtoient des cas de malnutrition infantile. Enfin en 2018-2019, d'après l'étude Unono Wa Maore, la prévalence du diabète concernait plus de 12% des personnes résidant à Mayotte, âgées de 18 à 69 ans. Ainsi l'éducation nutritionnelle pour une alimentation saine est un des enjeux de santé publique.

L'accès à une alimentation en quantité et qualité nutritionnelle acceptable est également un axe de justice sociale à développer. La prise de repas en milieu scolaire peut en constituer un levier important.

Chiffres clés du territoire



Contexte

30 898 habitants

4 communes

324,27 habitants/km²

95,28km² de communes

0 ha artificialisés

3,16 tonnes de CO₂ d'émissions de gaz à effet de serre
par habitant par an



Caractéristiques socio-économiques

77% de taux de pauvreté

0% de chômage

0€ de revenu médian



Lutte contre la précarité alimentaire

0 association(s) luttant contre la précarité alimentaire

0 associations par 10 km²

0 associations par 1000 habitants



Organisation de l'espace agricole

0,00 hectares de SAU

0% de SAU

dont 0% de SAU en bio

dont 0% de légumineuses

dont 0% de prairies permanentes



Structures agricoles

0 exploitations

5 exploitations en bio



Enjeux environnementaux liés à l'agriculture

Taux de produits phytopharmaceutiques **inférieur à 0,01 ug** par litre d'eau

Taux de nitrates **inférieur à 10 mg** par litre d'eau

0,00m³ d'eau utilisés pour l'irrigation

0 de haie/ha de SAU



Distribution

538 enseignes de distribution

dont 6 GMS (moyennes et grandes surfaces)



Transformation

0 emplois dans la transformation

non renseigné des emplois dans la transformation
depuis 5 ans



Restauration collective

48 restaurants collectifs sur le territoire
dont 0 restaurants collectifs qui ont fait leur
télédéclaration sur ma cantine

Gouvernance

Porteurs du projet

- › Communauté de communes du Sud (Intercommunalité)

Nom de l'instance de décision

Comité de Pilotage appuyé par les commissions thématiques, les comités techniques et les concertations

Partenaires de l'instance de décision

Collectivités territoriales, État

- › DAAF
- › ADEME
- › ARS
- › DEETS
- › CCSud
- › Communes membres de la CCSud

Autres

- › Chambre d'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte
- › Autres parties prenantes décisionnaires notamment des représentants du milieu agricole et des consommateurs, à concerter en COPIL

Partenaires engagés dans la mise en oeuvre du PAT

Collectivités territoriales, État

- › Communes membres

Les objectifs stratégiques du projet

L'objectif principal de formalisation d'un PAT à l'échelle de la CCSud est d'asseoir la stratégie alimentaire du territoire pour accompagner et développer une agriculture et une pêche au service

d'une alimentation locale, saine et durable pour tous.

Deux axes seront développés :

1. - Co-construire et mettre en œuvre le projet alimentaire territorial de la CCSud pour une alimentation plus durable et plus accessible.
2. - Poursuivre et renforcer les actions pour préparer la résilience alimentaire, la transition écologique et faire de l'alimentation un facteur d'inclusion sociale.

Les principales actions du PAT par axes thématiques

	Type d'action	Actions phares	Avancement
 Économie alimentaire	Maintien et développement des circuits de proximité	Renforcer le soutien à la commercialisation de proximité	Action programmée
	Organisation des filières	Participer à la structuration des filières agricole	Action programmée

	Type d'action	Actions phares	Avancement
 Éducation alimentaire	Autres actions d'éducation alimentaire	Sensibiliser à la consommation de produits locaux et promouvoir les métiers de l'agriculture	Action programmée

	Type d'action	Actions phares	Avancement
 Nutrition et santé	Autres actions de nutrition santé	Inclure les thématiques alimentaires dans le CLS intercommunal en élaboration notamment pour diminuer la prévalence des maladies chroniques (diabète, obésité, hypertension, cancers...etc.)	Action programmée

	Type d'action	Actions phares	Avancement
 Justice sociale	Actions d'accessibilité sociale	Participer au développement et à l'amélioration de l'aide alimentaire au Sud	Action programmée

	Type d'action	Actions phares	Avancement
 Environnement	Autres actions environnementales	Soutenir les modes de production agroécologique et protecteur de la ressource en eau et Engager une réflexion autour des actions à mener concernant la qualité des milieux utilisés par l'agriculture	Action programmée

	Type d'action	Actions phares	Avancement
 Restauration collective	Autres actions d'accompagnement de la restauration collective	Favoriser les produits locaux et de qualité dans la restauration collective	Action programmée

	Type d'action	Actions phares	Avancement
 Urbanisme	Autres	Préserver les espaces agricoles	Action programmée

Évaluation

Coopération

Coopération inter-PAT

Non

Coopération interterritoriale

Non

PAT membre des réseaux

› -

› -

Moyens financiers et humains

Dispositifs financiers mobilisés

› Le Programme National pour l'Alimentation (PNA) et ses déclinaisons régionales

Moyens humains

Coopération interterritoriale

Contact

Lucie MORIN

economie@ccsud.yt

lucie.morin@ccsud.yt

Direction Développement des activités économiques

Chargée de mission filières et PAT

43 rue Mkoumafejou

97660 Bandréle

Détail des sources

[Vous souhaitez comprendre le mode de calcul des données ? Consultez le vade mecum des indicateurs.](#)